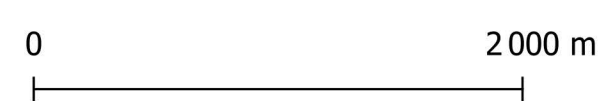


ANNEXES

Éléments de l'article R151-52 du code



Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
15/05/2024	Arrêt du PLUI	DCM 02/10/2023	
	Approbation du PLUI	DCM 03/06/2024	
Maison de la Métropole			
1 place du parlement de Metz			
CS 30353			
57011 Metz Cedex 1			
plui.metzmetropole.fr			



- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
 - Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain (DPU) - Projet de DPU
 - Périmètre - DPU renforcé
 - Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Metz
 - Périmètres d'intervention pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)
 - Périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
 - Zones d'aménagement concerté (ZAC)
 - Périmètres de programme d'aménagement d'ensemble (PAE)
- Périmètres des secteurs relatifs au taux de la taxe d'aménagement (TA)**
Fixation du taux de base à 5% sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole
- 7%
 - 8%
 - 9%
 - 10%
 - 12%
 - 20%

